

# Barème d'honoraires

Applicable au 22/09/2023

## Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge du vendeur

0 à 150 000 €	7% TTC
150 001 à 500 000 €	6% TTC
500 001 à 1 000 000 €	5% TTC
1 000 001 € à au dessus	4% TTC



SARL AC CAGNES SUR MER IMMOBILIER

RCS Antibes : 953 638 392 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 0605 2023 000 000 163

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN